



LATIN-GREC

C'est l'un des points de la réforme sur lesquels il faudra être particulièrement vigilant lors de la mise en place des enseignements de complément dans les établissements.

L'ESSENTIEL

- L'option latin-grec est remplacée par deux dispositifs :
 - ✓ un EPI langues et cultures de l'antiquité (LCA) accessible à tous les élèves
 - ✓ un enseignement de complément (cf. article) sera proposé aux collégiens qui souhaiteront approfondir leur apprentissage des langues anciennes à raison d'une heure en 5^{ème} et de 2 heures en 4^{ème} et 3^{ème}.
- Tel que c'est prévu, cet enseignement de complément devrait être indissociable de l'EPI LCA et se prolonger sur les 3 années du cycle 4.
- Les nouveaux programmes de lettres prévoient une place renforcée pour montrer les apports du latin et du grec dans la langue française (étymologie, composition des mots, fonctions grammaticales ...)
- Le ministère a demandé au conseil supérieur des programmes de réfléchir sur l'EPI consacré aux "Langues et cultures de l'Antiquité". Il s'agit d'apporter au programme de lettres *"des articulations plus lisibles avec les langues et cultures de l'Antiquité"*, tout au long du cycle 4. Le CSP devra également fournir « un cadre » et « *des programmes pour les enseignements de complément de latin et de grec* ».
- Ces futures modifications ont entraîné de vives inquiétudes de la part des professeurs de lettres classiques, car leur discipline n'apparaîtra plus dans le tronc commun. De plus les horaires des enseignements de complément ne reprennent qu'une partie des heures de la discipline. L'heure manquante devant être remplacée par l'EPI LCA.